

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 63 (1912)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Communications

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

10<sup>e</sup> Le plan et le contrôle d'aménagement doivent donner une idée exacte de l'exploitation forestière; ils doivent par conséquent contenir tout ce que l'on est en droit d'exiger des livres et registres d'une entreprise commerciale.

Ainsi compris, ils deviennent la base la plus simple et la plus sûre, de la statistique forestière d'un pays.

### B. Thèses du corapporteur (M. v. Greyerz).

1<sup>o</sup> Nous sommes trop craintifs (*ängstlich*), lorsqu'il s'agit d'appliquer les résultats de nos calculs. La possibilité est généralement trop faible, ce qu'il faut attribuer à la manière de taxer le matériel sur pied et son accroissement, à la diminution provenant des réserves à créer ou à maintenir et des déchets lors de la récolte, aux plans incomplets et défectueux, à la crainte du coulage lors des inscriptions, etc., etc.

2<sup>o</sup> La connaissance de la surface couverte et du matériel sur pied représentés par les bois non compris dans les dénombremens, constitue une des bases essentielles de l'aménagement des forêts jardinées. C'est à la station de recherches et aux praticiens à déterminer cette base. Le contrôle du matériel peut être fait au matelage, en s'en tenant au contrôle des diamètres; ainsi faisant, il devient indépendant de la classification toujours arbitraire, du bois fort et de la dépouille, ainsi que de la manière d'exploiter et de vidanger la coupe.



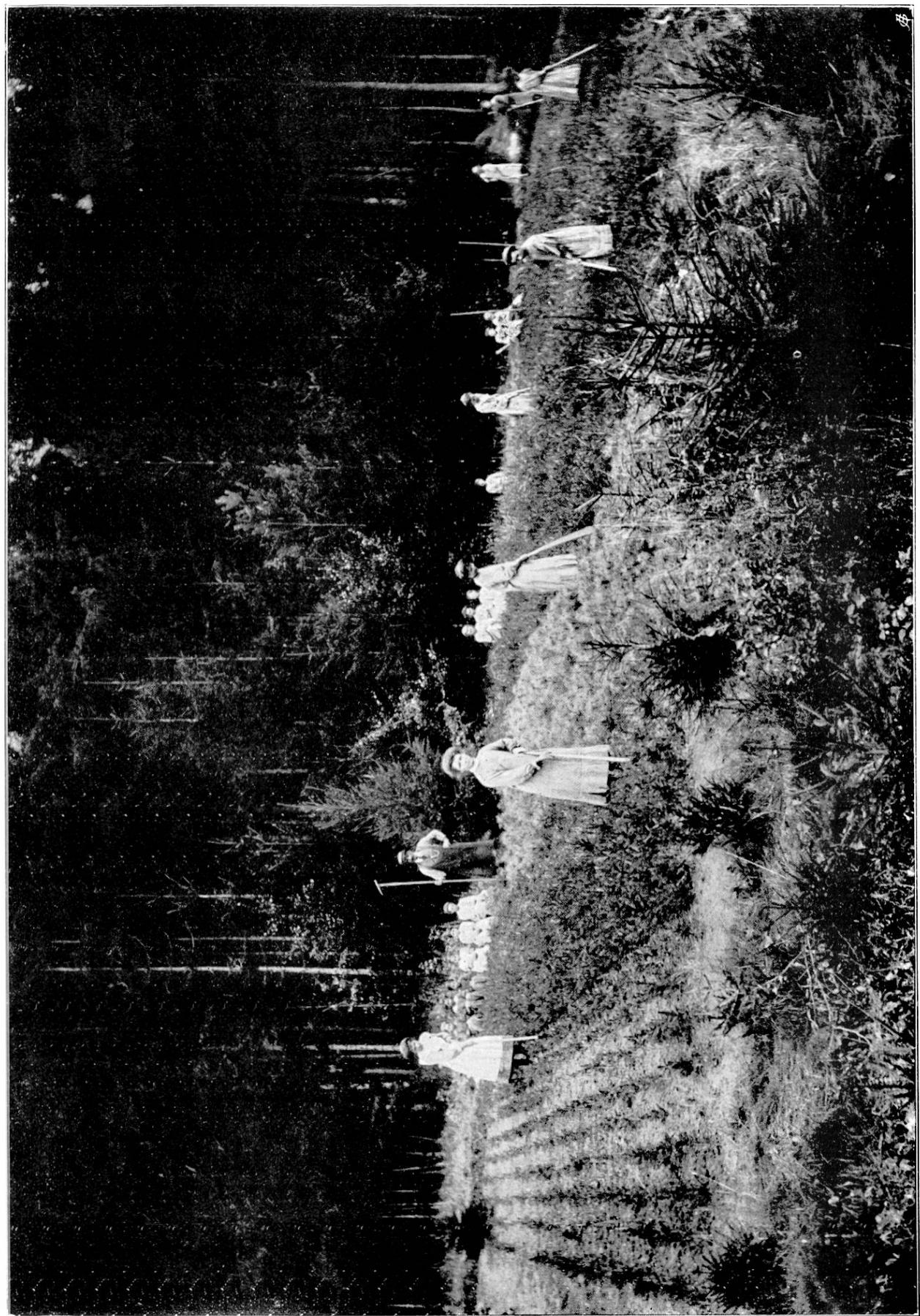
## Communications.

### Les pépinières forestières scolaires dans le canton de Vaud en 1911.

(Rapport présenté à l'assemblée générale de la Société vaudoise des forestiers, le 7 juin 1912, à Pampigny.)

Diverses circonstances décourageantes pour maîtres et écoliers, parmi lesquelles il faut citer surtout les vers blancs et la grande sécheresse de l'été, ont ralenti un peu le zèle, en 1911, des pépinières forestières scolaires de notre canton. En face d'insuccès répétés dans les semis et repiquages on a, à quelques endroits, jeté le manche après la cognée. Ailleurs, le départ d'un instituteur a entraîné la disparition de pépinières jusqu'alors prospères. Ailleurs encore, le manque d'appui de la commission scolaire, ou de la population, a privé maint instituteur de l'encouragement moral qui lui est nécessaire pour mener à bien sa tâche toute de dévouement. Et, il faut l'ajouter, quelquefois l'aide des représentants de notre société a fait défaut là où il eut été désirable et où cette collaboration, condition souvent indispensable de la réussite, eut pu produire de bons fruits.

Pour toute ces raisons, le nombre des pépinières scolaires dont s'occupe notre société a subi, durant l'année dernière, un léger fléchissement.



Pépinière scolaire de Sassel (Vaud).

Ont été supprimées, celles de Lucens, de Faoug, de Pompaples, de Villeneuve, de Bière et d'Apples. Ces trois dernières n'ont, il est vrai, rien fait en 1910 déjà; ce que mentionnait le dernier rapport. Parmi les pépinières disparues — provisoirement, nous voulons l'espérer — nous avons le regret de relever le nom de celles de Faoug et de Pompaples qui, toutes deux, comptaient parmi les meilleures et auxquelles notre société avait alloué plusieurs fois le maximum de ses récompenses. A Faoug, M. l'instituteur Gacon cède au découragement faute de l'appui sur lequel il serait pourtant en droit de pouvoir compter. M. Mamboury a quitté son poste à Pompaples et l'a échangé contre celui de maître à une école primaire supérieure; sa pépinière pour laquelle il s'était beaucoup dépensé ne lui a pas survécu. A MM. Gacon et Mamboury, qui ont été de ceux de la première heure et qui ont vaillamment travaillé, nous exprimons nos sentiments de profonde reconnaissance.

Pour compenser ces défections, nous n'avons à enregistrer la création que d'une seule pépinière nouvelle, celle des Moulins (Château-d'Oex).

Néanmoins, l'idée de la pépinière scolaire continue à faire son chemin et, sans vouloir anticiper sur 1912, nous croyons devoir annoncer que de nouvelles ont été installées ou vont l'être prochainement (aux Avants, à Ste-Croix, etc.).

N'ont pas fourni le rapport prévu pour l'obtention d'un subside, les pépinières d'Avenches, de Champtauroz, de Grandson, de Roche et de Châtillens.

En regard de ces défections, il est réconfortant de voir à l'œuvre la pépinière de Sassel qu'avec une persévérance inlassable M. H. Savary dirige depuis 42 ans, sans interruption. Dans cette partie de notre canton qu'il aime tant, M. Savary a rempli un vrai apostolat; il a rendu les plus utiles services et, modeste mais précieux collaborateur, il a puissamment contribué, durant une génération, à répandre dans la contrée qu'il habite de bonnes notions en matière de sylviculture. Son vivant exemple est un bienfait. Dévoué et toujours à la brèche, il a fait de sa pépinière un modèle. A lui, aux autorités scolaires et à la population de Sassel, qui comprend si bien son vieux régent, vont nos remerciements et nos félicitations bien sincères.

Le nombre total des pépinières en activité est maintenant de 46.

*Leur étendue totale* comportait, à la fin de 1911, 231,<sup>32</sup> ares. L'étendue moyenne était ainsi de 5,<sup>02</sup> ares. Celle-ci, qui était de 5,<sup>73</sup> ares en 1909 et de 5,<sup>21</sup> ares en 1910, est ainsi en continue diminution, ce que l'on peut considérer comme un progrès. Il n'y a plus qu'une seule grande pépinière, celle d'Aigle qui mesure 30 ares. Encore faut-il observer que là une grande partie des travaux se fait par le garde et des ouvriers communaux; et puis, elle sert aux travaux de plusieurs classes comprenant environ 90 écoliers. Champtauroz a

11 ares. Toutes les autres pépinières ont une étendue de moins de 10 ares.

Insistons bien sur ce point. Car il montre que partout on tâche de s'approcher de l'idéal d'une pépinière forestière scolaire dont l'étendue doit être proportionnée aux forces des écoliers, au temps qu'ils peuvent y consacrer et au but éducatif qui doit être à sa base. Il semble bien maintenant que la pépinière scolaire dite de commerce a vécu. Il y a lieu de s'en réjouir. Il s'en faut, cependant, que tout soit pour le mieux dans notre république de pépiniéristes. Les petites imperfections pourront continuer à être réduites à un juste niveau si MM. les inspecteurs forestiers d'arrondissement veulent bien continuer à nous prêter leur appui et conseiller MM. les instituteurs qui, nous en sommes certain, seront heureux de ce travail en commun.

Voici maintenant quelle a été l'activité des 40 pépinières qui nous ont fourni un rapport.

**Semis.** Il a été semé les quantités suivantes de graines:

épicéa . . . . .	38 kg	hêtre . . . . .	0,5 kg
sapin . . . . .	5 "	frêne . . . . .	8,5 "
mélèze . . . . .	11,5 "	verne . . . . .	9 "
pin sylv. . . . .	5 "	noyer . . . . .	3,5 "
pin Weymont . . . . .	2,5 "		
arolle . . . . .	0,5 "		
pin noir . . . . .	1 "		
<i>résineux</i> . . . . .	<u>63,5 kg</u>	<i>feuillus</i> . . . . .	<u>21,5 kg</u>

soit, au total, 85 kg (103 kg en 1910).

L'épicéa occupe toujours une place trop importante. Nos pépiniéristes, surtout ceux du plateau, où l'épicéa n'est pas bien en station, agiraient sagement en le remplaçant par des essences mieux appropriées, en particulier des feuillus. L'année 1912 s'annonçant comme exceptionnellement favorable pour la production des graines de nos essences principales, ils auront ainsi l'occasion de faire mieux en 1913. On pourra tenter l'essai de faire récolter par des élèves quelques-unes de ces graines (glands, faîne, érables, frêne, sapin blanc) cet automne et de les conserver durant l'hiver, en les stratifiant, dans un lieu sec. Ce serait intéressant.

#### Plants extraits pour plantations à demeure.

27 pépinières ont pu extraire des plants repiqués en 1911 (30 en 1910). Ces plants se répartissent comme suit par essences:

épicéa . . . . .	70,750 plants	soit le 85,5 %	76,030 plants résineux (1910: 140,760.)
sapin . . . . .	1,430 "	1,7 %	
mélèze . . . . .	1,600 "	2 %	
pin sylvestre. . . . .	1,350 "	1,6 %	
" Weymout . . . . .	900 "	1,1 %	
" arolle . . . . .	0 "	0 %	
épicéa de Sitka . . . . .	80 "	0,1 %	

hêtre . . . . .	300	plants soit le	0,4 %	6,660 feuillus (1910: 13,480.) soit le 8 %.
frêne . . . . .	2,000	" " "	2,4 %	
verne . . . . .	3,400	" " "	4,1 %	
noyer . . . . .	50	" " "	0,1 %	
épine noire . . . . .	800	" " "	1 %	
ailanthe . . . . .	30	" " "	0 %	
au total,	822,690	plants repiqués (en 1910: 154,240 plants).		

La proportion de l'épicéa qui était, en 1910, du 83,4 %, dans le mélange, a augmenté encore jusqu'au 85,5 %. C'est décidément beaucoup trop, quand on songe qu'en regard de ces 70,750 épicéas, il n'a été extrait que 300 hêtres. Il est dans l'intérêt de la pépinière scolaire de lutter avec énergie contre cette invasion par l'épicéa. Et l'on comprend dans une certaine mesure les plaintes de cet inspecteur forestier qui constate que trop de pépinières s'obstinent à jeter sur le marché, exclusivement, un produit qui existe déjà en surabondance et souvent inutile.

### Plants repiqués en pépinière.

Les plants repiqués qui étaient en pépinière, à fin 1911, se répartissent comme suit:

épicéa . . . . .	223,000	plants soit le	79,0 %	241,900 résineux soit le 86 % (en 1910: le 87 %).
sapin . . . . .	9,850	" " "	3,5 %	
mélèze . . . . .	3,800	" " "	1,3 %	
pin sylvestre . . . . .	2,900	" " "	1 %	
" Weymout . . . . .	1,950	" " "	0,7 %	
" arolle . . . . .	40	" " "	0 %	
épicéa de Sitka . . . . .	370	" " "	0,1 %	
hêtre . . . . .	3,400	" " "	1,3 %	
frêne . . . . .	24,000	" " "	8,5 %	
verne . . . . .	3,900	" " "	1,4 %	40,600 feuillus
érables . . . . .	1,100	" " "	0,4 %	soit le 14 %
bouleau . . . . .	1,000	" " "	0,3 %	(en 1910: le 13 %).
peupliers . . . . .	600	" " "	0,2 %	
divers . . . . .	6,600	" " "	2,3 %	

Au total, 822,500 plants repiqués, se répartissant entre 16 essences (en 1910: 231,460 plants).

C'est la même constatation ici que tout à l'heure: l'encombrant épicéa reste, malgré tout, le grand favori presque partout. En 1910, il avait esquissé un mouvement de recul que nous avions espéré voir continuer en 1911. Au lieu de cela, il a regagné une partie du terrain perdu. C'est regrettable.

Là encore, MM. les inspecteurs forestiers et les gardes de triage voudront bien tenir compte de ce fait quand ils auront à fournir des brins à repiquer aux pépinières de leur arrondissement.

**Nombre des pépiniéristes.** Ce nombre a comporté, d'après les indications des rapports, environ 1280 élèves. Ils ont consacré aux diffé-

rents travaux de semis, de repiquages et de nettoiement, de 10 à 70 heures durant l'année. Dans la grande majorité des cas, ils ont fait seuls, sous la direction du maître, tous les travaux nécessaires sans le secours d'autres ouvriers. Des ouvriers forestiers ont été requis, par ci par là, pour les travaux sans intérêt éducatif, tels que le défonçage et l'arrachage des plants.

**Divers.** Relevons ici quelques observations intéressantes glanées dans les rapports, dont quelques-uns sont rédigés par des écoliers.

„Les élèves se livrent avec entrain aux travaux de la pépinière et plus d'un garçon, médiocre en classe, y trouve l'occasion de se réhabiliter aux yeux de son maître et de ses camarades.“ (Lavey.)

„Je n'aurais jamais soupçonné, précédemment, que l'on pût profiter autant, avec des élèves, d'un si petit lopin de terre confié à leurs soins et qu'on pût en tirer parti, au point de vue éducatif, d'une façon aussi complète et aussi variée.“ (Leysin.)

„Nos élèves ont pu se convaincre de visu des avantages réels qu'a obtenu le repiquage à la rigole comparé à celui fait à la cheville.“ (Rossinière.)

Nous trouvons fort judicieuse cette remarque du rapport de St-Cierges : „Il a été consacré à la pépinière 14 heures d'école, temps relativement court, qui suffisait cependant à éveiller l'intérêt des enfants, sans lasser leur persévérance ou leur bonne volonté.“

„Les élèves se sont montrés très assidus à tous ces travaux, en y apportant un goût tout particulier; ils ont démontré suffisamment l'utilité de nos pépinières scolaires au double point de vue de l'enseignement et de l'intérêt, pour ne pas dire l'amour, qu'ils porteront plus tard à nos forêts.“ (Montmagny.)

„Nous avons constaté avec plaisir que près de la moitié des élèves avaient une pépinière particulière. N'est-ce pas là un indice qu'ils ont pris goût à la chose? D'un autre côté, nous avons constaté avec joie que des élèves de la classe avaient empêché des tout petits d'abîmer un arbre planté le long d'une route cantonale.“ (Le Sentier.)

„Je ne considère pas les travaux en pépinière comme suffisants pour enseigner aux élèves l'amour des arbres et des forêts, l'utilité de ces dernières et le rôle climatérique et économique qu'elles jouent. Il faut davantage. Il est indispensable qu'en toute occasion, dans les leçons et dans les excursions surtout, l'attention de l'enfant soit attirée sur la beauté et le pittoresque des arbres, la magnificence de la forêt et son rôle protecteur. L'enfant qui est sensible à la beauté de l'arbre, à la beauté de la forêt, aimera toujours son pays et restera réfractaire aux théories subversives du jour. Tout ceci fait partie de mon programme et dans la mesure de mes forces, je m'applique à le développer aux enfants qui me sont confiés.“ (Le Chenit.)

Voilà n'est-il pas vrai, des enfants qui sont en de bonnes mains. Bravo! M. le maître et puissiez-vous trouver de nombreux imitateurs.

qui, après l'exercice en pépinière, sachent le prolonger intelligemment en forêt sous une forme récréative.

Cessons là ces citations qui dénotent généralement un esprit optimiste, bien que, l'an dernier, l'optimisme de beaucoup de nos pépiniéristes ait été mis à une rude épreuve par la sécheresse prolongée dont bien vous vous souvenez.

Il nous reste à vous faire part des remerciements que nous ont transmis quelques pépinières pour les modestes subventions de notre société.

De F., une gentille écolière remercie bien sincèrement, au nom de sa classe. Elle ajoute ceci: „C'est toujours avec une grande joie que nous allons travailler à la pépinière sous la direction de notre maître. Petits et grands, filles et garçons, tous nous sommes heureux de participer à ces travaux. La fatigue n'est rien en comparaison des joies que nous goûtons au milieu de la forêt pleine de vie et d'animation. Certainement, la récompense de la Société vaudoise des forestiers nous encouragera à travailler encore mieux au développement de notre pépinière.“

„Le plaisir qu'ont eu les élèves à faire leur travail a été jusqu'à présent leur seule récompense. La vôtre est venue à propos pour stimuler notre courage. Nous continuerons à marcher de l'avant.“ (La Chaux).

Et c'est ainsi une série d'amabilités et de gentillesses à l'adresse de notre société que nous envoyent maîtres et écoliers. Le contact semble bien établi. Il vous paraîtra sans doute que l'institution de la pépinière scolaire est bien implantée chez nous et qu'elle peut porter des fruits propres à réjouir notre société qui en a été l'instigatrice.

Un point encore avant de clore ce rapport.

L'an dernier, donnant suite à des questions posées par quelques directeurs de pépinières et par M. F. Comte, nous avions abordé ce sujet: Serait-il opportun que notre société s'occupât aussi de la pépinière scolaire fruitière? Votre comité en a longuement discuté. Vous avez été nantis déjà, à l'assemblée d'hiver, de la résolution qu'il a prise à ce sujet. Il a trouvé excellente l'idée émise; mais il a estimé que cette nouvelle création n'est pas du ressort de notre société; elle ne pourrait pas en assumer la surveillance. Nous avons informé de cette décision le comité de la Société vaudoise d'agriculture pour le cas où celle-ci désirerait s'occuper des pépinières fruitières, en collaboration avec les autorités scolaires.

Pour terminer, il nous reste à adresser un cordial merci aux directeurs pépiniéristes et à leur jeune bataillon pour le zèle déployé en 1911. Puisse 1912 leur épargner les nombreux déboires que les vers blancs et la sécheresse leur ont apportés. Et puissent l'appui et les conseils de tous ceux qui peuvent leur aider ne pas leur faire défaut!

*Pour la Société vaudoise des forestiers,  
le président: H. BADOUX, inspecteur forestier.*

NB. L'assemblée générale du 7 juin a voté aux pépinières concourantes les récompenses qui suivent:

6 volumes des *Beaux arbres du canton de Vaud.*

18 „ du livre de A. Bruneteau : *L'enseignement forestier à l'école.*

Ainsi qu'une somme de fr. 100.

Il n'a été délivré aucun diplôme.

Dix pépinières n'ont reçu aucune récompense, leur travail ayant été jugé insuffisant, ou leur rapport annuel n'ayant pas été expédié à la date voulue.

H. B.



### 90<sup>me</sup> anniversaire de M. le Dr. Coaz.

La Société suisse des Forestiers a tenu à se joindre à tous ceux qui ont apporté leurs bons vœux à notre vénéré Inspecteur fédéral en chef, Monsieur le Dr. Coaz, en lui faisant parvenir à l'occasion de son 90<sup>me</sup> anniversaire, une gerbe de roses accompagnée de l'adresse suivante signée par tous les membres du Comité permanent:

Monsieur l'Inspecteur fédéral,

Heute, da Sie Ihr neunzigstes Lebensjahr vollenden, beeilt sich der Schweizerische Forstverein, Ihnen seine herzlichen Wünsche auf Gesundheit und Wohlergehen darzubringen und zugleich den Gefühlen inniger Dankbarkeit Ausdruck zu verleihen für die in der vaterländischen Forstwirtschaft und der Organisation des schweizerischen Forstpersonals erzielten Fortschritte, die Frucht segensreicher Tätigkeit, die Sie während 61jährigem forstlichem Wirken und insbesondere während 37 Jahren als höchster eidgenössischer Forstbeamter an der Spitze der schweizerischen Forstmänner entfaltet haben.

Dans les Alpes, votre nom restera toujours inséparable des résultats obtenus dans la lutte entreprise contre les forces détructrices de la nature, spécialement contre les avalanches; les travaux exécutés sous votre direction pour reconstituer et améliorer les terrains productifs dans les hautes régions, rappelleront aux générations à venir votre esprit d'initiative et votre constante sollicitude pour la montagne et pour ses habitants.

Il Suo nome è noto e venerato in tutta la Svizzera, e ben oltre i nostri confini, da ogni amante della natura, da ogni cultore della scienza. E si rende omaggio alla Sua potenzialità di lavoro e ci si inchina davanti all'esempio da Lei dato a tutti, ma in ispecie a noi del ceto forestale svizzero.

La Società Forestale Svizzera non può dimenticare quanto Lei ha fatto a vantaggio dei suoi membri, per inalzarne la posizione sociale, perfezionarne la formazione tecnica ed accrescerne la posizione economica.

Dals numerus e gronds progress fatgs entras la legislaziun forestala della Ligia, éin in grond diember d'attribuir a Vossa iniziativa personala, tûts quels han d'engraziar a Vus la realisaziun e activaziun.

Tscherts d'agir d'accord col inter corp da silvicultuors spord-schain a nos capo inspectur modestamaing questas per fluors, las qualas dessan exprimer nos sentimaints d'alegrezza, da vair cha Vossa Signuria po saimper amo occupar Seis onorofic post colla medema vigur corporala co giuvenilità spirituala.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur fédéral en chef, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Pour la Société suisse des Forestiers:  
*Le Comité permanent.*

### Extrait du rapport de gestion du Département fédéral de l'Intérieur. Inspection des forêts (1911).

*Législation.* En application de la législation fédérale il a été approuvé dans le cours de l'exercice écoulé: une modification à la loi forestière du canton de Vaud, et un règlement d'organisation de l'administration forestière du Valais. Deux cantons n'ont encore promulgué aucune loi ou ordonnance d'exécution de la loi fédérale.

*Personnel forestier.* Les places pour lesquelles un brevet fédéral d'éligibilité est nécessaire se répartissent comme suit:

a) Confédération . . . . .	13
b) Cantons . . . . .	143
c) Communes et corporations .	45

Total 201 (197 en 1910)

Plusieurs de ces fonctions étant exercées par le même agent, l'effectif réel des agents forestiers suisses ayant une culture scientifique se réduit à 196.

Le nombre des préposés forestiers au bénéfice de subsides fédéraux est actuellement de 1104 (1094).

*Les traitements des agents forestiers et des préposés,* ainsi que les *subsides fédéraux* qui leur sont appliqués s'établissent comme suit:

	Traitements et vacations	Subsides fédéraux
a) Agents des cantons	frs. 673,311	frs. 203,773 (30,2 %)
b) " des communes et corporations .	" 179,495	" 23,355 (13,1 %)
c) Préposés . . . . .	" 1,161,924	" 164,822 ( 1,4 %)
	frs. 2,014,730 (1,952,748)	frs. 391,950 (377,473)

La Confédération a contribué, en outre, par frs. 9536 aux dépenses s'élevant à frs. 30,107 pour l'assurance contre les accidents de 686 agents et préposés forestiers.

*Examens forestiers.* 8 candidats ont passé avec succès l'examen professionnel scientifique et 7 ont obtenu le brevet d'éligibilité, à la suite de l'examen pratique.

*Cours forestiers.*

- a) *Cours de deux mois:* seconde moitié d'un cours intercantonal, à Faido-Piotta, 23 participants ; première moitié d'un cours intercantonal au Sihlwald, 23 participants ; un cours bernois de sylviculture, 21 participants.
- b) *Cours supplémentaire de remplacement,* à Oberburg (Berne), 21 élèves ayant déjà bénéficié d'un cours de six semaines.
- c) *Cours de répétition:* un à Liestal, 13 gardes-forestiers communaux, et un à Uznach, 18 gardes-forestiers de district.
- d) *Cours de gardes:* à Zurich, 4 semaines en deux fois, 28 élèves.

*Levés de forêts.* Diverses triangulations de IV<sup>me</sup> ordre, comprenant 560 points, ont été approuvées ; les subsides fédéraux payés se montent à 14,000 francs.

*Défrichements.* 83 défrichements ont été autorisés en 1911 (dont 36 en forêts protectrices) ; la surface totale est de 22,65 ha. En revanche, on a enregistré 59 boisements compensateurs, d'une surface totale de 29,24 ha.

*Servitudes et droits rachetés,* 48 (18) et la somme payée à cet effet atteint 168,710 francs, outre un cantonnement de 19,25 ha.

*Aménagements.* 12 aménagements provisoires ont été élaborés, pour une surface de 4212 ha et 121 aménagements définitifs, pour une surface de 22,088 hectares. Les aménagements nouveaux concernent 9329 ha, les révisions, 16,971 ha.

*Exploitations.* Produits principaux et secondaires, Etat 180,874 m<sup>3</sup>, communes et corporations 1,755,241 m<sup>3</sup>. Pour les forêts publiques, un total de 1,936,115 m<sup>3</sup> (2,123,990).

*Cultures.* La contenance totale des pépinières est de 261 ha (242). Les reboisements ont exigé 20,584,000 plants (21,849,000), dont 15,734,500 résineux (le 75 %) et 4,849,500 feuillus.

*Construction de chemins en forêts.* Les dépenses faites à cet effet ont atteint frs. 1,096,731 (frs. 517,462), dont frs. 199,922 à la charge de la Confédération.

*Reboisements et travaux de défense.* 162 projets ont été exécutés, occasionnant une dépense de frs. 1,080,741 (frs. 737,555), dont 649,982 francs à la charge de la Confédération (frs. 449,890), c'est-à-dire le 60,1 %. En outre, 79 projets nouveaux, d'un devis total de 1,366,038 francs ont été approuvés, moyennant un subside fédéral de frs. 936,399.

*Statistique forestière.* On continue à rassembler les matériaux relatifs à la production des forêts publiques. Paraitra sous peu l'*Introduction à la production et à la consommation des bois d'œuvre* (3<sup>me</sup> livraison de la Statistique forestière suisse).

*Mensurations des glaciers.* Il résulte des observations faites en 1911 que, ensuite de l'été extraordinairement sec, le front des glaciers a reculé de façon encore plus sensible que les années précédentes, exception faite de quelques cas isolés et pour la plupart douteux.

*Voyages d'études.* Il a été organisé un cours itinérant de 8 jours dans les cantons de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Schaffhouse et Zurich.

*Subsides fédéraux payés en 1911:* Entretien des jardins alpins frs. 2100, à la Société des forestiers suisses, frs. 5000, à la Société des gardes-forestiers, frs. 1000, au Musée alpin, frs. 500.

*Publications.* La seconde série des *Arbres et forêts de la Suisse*, soit 20 pages de texte, accompagnées de 20 planches.



## Chronique forestière.

### Confédération.

M. **Ruchet**, Conseiller fédéral, Chef du Département de l'Intérieur, est décédé à Berne le samedi 13 courant. Depuis quelques mois, l'état général de M. Ruchet laissait beaucoup à désirer; à l'ouverture de la session de juin, bien que très souffrant, il voulut néanmoins prendre part aux délibérations des Chambres, mais ce fut en vain. Voyant que l'Assemblée fédérale allait se réunir et ne voulant pas être une cause d'embarras pour ses collègues, il donna sa démission dans une lettre d'une simplicité émouvante. Ce fut à peu près le dernier acte de sa volonté.

M. Ruchet fut élu Conseiller fédéral en 1899; il a dès lors constamment dirigé le Département de l'Intérieur, sauf pendant l'année 1904 qui le vit à la tête du Département des Finances, et en 1905 et 1911, années où, en sa qualité de Président de la Confédération, il eut à diriger le Département politique. L'activité de M. Ruchet a été étendue et féconde. Parmi les œuvres législatives réalisées sous sa direction, citons la nouvelle loi sur la police des forêts.

Désintéressé, serviable, M. Ruchet était aimé de tout son personnel pour ses qualités si remarquables de cœur et de jugement. Tous regrettent sincèrement l'ami bienveillant, le magistrat intègre et distingué enlevé à leur affection avant le terme normal de son existence.

Le successeur de M. Ruchet à la tête du Département de l'Intérieur, a été désigné par les Chambres, en la personne de M. *Camille*